



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

délocalisations

Question écrite n° 36923

Texte de la question

M. Jacques Gosperrin interroge Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur l'évolution de la statistique publique. Le Président de la République a annoncé dernièrement le transfert de 1 000 postes de fonctionnaires du système statistique public pour constituer un grand pôle statistique à Metz. Ces personnels craignent un démantèlement de l'INSEE et des services statistiques ministériels. En effet, les deux tiers des agents de la statistique publique exercent en région et une de leur mission consiste à éclairer le débat public et de répondre aux besoins locaux. Par ailleurs, un pôle national éloigné de Paris mettrait fin à la proximité, pour les services statistiques ministériels, des services opérationnels. La richesse du système statistique français repose sur la combinaison des avantages de la décentralisation (proximité des enquêtes et des utilisateurs) avec ceux de la centralisation (coordination des concepts, des méthodes, des enquêtes et des publications). Aussi, il lui demande de bien vouloir lui donner des précisions sur cet éventuel transfert de personnel au pôle statistique de Metz.

Texte de la réponse

Le Président de la République a souhaité relancer une politique d'implantation d'emplois publics en région, en s'appuyant sur plusieurs principes : apporter de l'activité économique à des territoires qui en ont besoin, réduire le coût de gestion des administrations, en particulier en matière immobilière, réaliser des synergies permettant une meilleure efficacité et une meilleure efficience des services publics. Compte tenu de la restructuration des forces armées, il a souhaité que cette politique s'applique prioritairement à l'agglomération de Metz : la proximité de cette ville avec l'Office statistique européen ainsi que sa desserte TGV ont conduit le Gouvernement à retenir l'implantation de services statistiques publics en Moselle. Soucieux de préserver la qualité de la production du service statistique public, le Gouvernement a demandé à M. Jean-Pierre Duport, vice-président du Conseil national de l'information statistique, et à M. Jean-Philippe Cotis, directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques, de dessiner les contours d'un centre statistique implanté à Metz qui apporte une valeur ajoutée au fonctionnement des administrations en exploitant toutes les sources de synergies et crée dans cette ville un bassin d'emploi attractif pour les agents. Le Gouvernement vient de décider que le périmètre de ce centre serait celui décrit dans le rapport de MM. Duport et Cotis, remis au Premier ministre en décembre dernier. Le centre statistique de Metz sera structuré en quatre piliers : statistiques sociales et locales, produits de diffusion, ressources humaines, informatique. Il s'agira d'une implantation de près de 625 postes, dont 500 en provenance du service statistique public. Le Gouvernement veillera à y faciliter l'installation des agents. Convaincu de l'importance, pour le débat démocratique, d'une sphère statistique finale et diversifiée, qui permette d'éclairer les nombreuses questions économiques et sociétales sur lesquelles nos concitoyens s'interrogent, le Gouvernement est très attentif à la qualité et à l'indépendance de la statistique publique. C'est d'ailleurs dans cet esprit que le Parlement a adopté en juillet dernier la loi de modernisation de l'économie, dont l'article 144 contient une affirmation forte de l'indépendance professionnelle des statisticiens publics.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Gosperrin](#)

Circonscription : Doubs (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36923

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 décembre 2008, page 10590

Réponse publiée le : 5 mai 2009, page 4295